

Un(e) Directeur Général des Services (H/F)

Temps complet – 35 heures

Poste à pourvoir au 3^e trimestre 2025

CONTEXTE DU RECRUTEMENT

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est située en limite sud-ouest du département de l'Ardèche et limitrophe avec les départements du Gard et de la Lozère.

Sa population s'approche de 10 000 habitants. Elle bénéficie d'une forte attractivité touristique et est impliquée dans des dispositifs supra communautaires.

Les services de la collectivité (70 agents) sont organisés en 6 pôles sous l'autorité de la Direction Générale des Services (DGS).

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Suite au départ de l'actuelle Directrice Générale des Services, la collectivité recherche son futur collaborateur.

Sous l'autorité du Président et en étroite collaboration avec les vice-Présidents et élus communautaires, le DGS coordonne l'organisation des services et met en adéquation les moyens en fonction des besoins et des contraintes.

Il aura également la charge de la coordination des grands projets structurants de la collectivité. Disposant d'une expérience significative en matière de management, de gestion des collectivités locales, de gestion financière, il pilote l'administration de 6 pôles et en assure l'encadrement et la coordination.

Vos missions principales seront les suivantes :

- ***Définition des orientations financières et stratégiques et mise en œuvre***
 - Participer à la définition des projets de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre
 - Préparer, mettre en œuvre et suivre les décisions de la Communauté de communes
 - Être force de proposition dans la définition des orientations stratégiques de la Communauté de communes
 - Être garant des relations avec les partenaires
 - Apporter un appui transversal aux différents services de la collectivité dans ses champs de compétences
 - Assurer une veille constante sur les évolutions réglementaires, financières et institutionnelles, sécuriser les procédures

- ***Gestion financière***

Organiser et coordonner le **service des finances** :

 - Assurer le contrôle de gestion, supervision de la gestion comptable, et des analyses financières et fiscales

- Assurer le contrôle de l'exécution comptable de l'ensemble des marchés publics de la collectivité conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur
- Suivre et gérer le portefeuille d'assurances de la collectivité
- **Ingénierie de projets**
 - Construire techniquement des outils d'aide à la décision (rapports, dossiers) soumis à l'examen des élus
 - Piloter, gérer et suivre les projets
 - Préparer et participer aux réunions communautaires (réunions de l'exécutif, des commissions relevant de ses champs de compétence, du bureau élargi, du conseil communautaire...)
- **Management des ressources humaines**

Organiser et coordonner le **service des ressources humaines** :

 - Manager les ressources humaines, responsables de pôle et responsables de service de la Communauté de communes
 - Coordonner et piloter l'équipe territoriale
 - Contrôler l'application des obligations légales, réglementaires relatives aux conditions et aux relations de travail
 - Relations fonctionnelles avec le vice-Président chargé du personnel, avec les vice-présidents dans le cadre de leur délégation
 - Relations permanentes avec les encadrants des services de la collectivité

PROFIL DEMANDE

Expérience obligatoire sur un poste similaire, dans le domaine et les compétences professionnelles du poste

Connaissances demandées

- Connaissances du droit public CGCT, en comptabilité publique territoriale, de l'outil informatique, des logiciels de comptabilité publique, des marchés publics, des statuts de la fonction publique territoriale et du fonctionnement des collectivités locales
- Permis B obligatoire

Savoir-faire

- Aptitudes à l'encadrement, l'organisation et la coordination des équipes
- Aptitudes pour le travail partenarial, transversal, en équipe
- Capacité rédactionnelle et de synthèse
- Encadrement hiérarchique d'une équipe, esprit d'équipe
- Autonomie et sens de l'organisation
- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Polyvalence

Savoir être et attitudes requises

- Qualités relationnelles, rigueur professionnelle et sens des responsabilités et du service public
- Capacité de synthèse
- Disponibilité
- Formations régulières en lien avec les missions du poste
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieux de travail**

- Bureau situé au siège administratif aux Vans
- Missions sur tout le territoire de la Communauté de communes
- **Horaires de travail**
 - Horaires réguliers de bureau, disponibilité pour réunion en soirée (conseil communautaire, bureau...)
 - Le poste n'est pas éligible au télétravail compte tenu de la disponibilité importante requise et des missions essentielles de management de l'équipe territoriale

CADRE D'EMPLOIS, TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

- Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (Attaché, Attaché principal)
- Poste à pourvoir au 3^{ème} trimestre 2025
- Temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Rémunération basée sur grilles indiciaires, CNAS, régime indemnitaire, participation prévoyance, véhicule de service...

CANDIDATURES

**** Par mail ****

Lettre de motivation (LM) et Curriculum Vitae (CV) à adresser avant le **15 avril 2025** à :

MONNE Charlotte – Responsable RH

rh@cdc-vansencevennes.fr

Les entretiens de recrutement se dérouleront durant le mois de mai

**** Sur notre site internet ****

<https://www.cdc-vansencevennes.fr/offres-demploi-et-recrutement/>

**** Informations importantes ****

La lettre de motivation ne doit pas être écrite dans le corps du mail mais sur un document annexe spécifique

Merci de nommer vos fichiers envoyés en indiquant « CV Nom Prénom », « LM Nom Prénom » au format PDF uniquement

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 75 37 41 22

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.